



Moquette a revoir a l'entrée dans les lieux mais a changer

Par **david**, le **04/05/2010** à **19:43**

Bonjour,

Lors de mon entrée dans mon ancien logement, l'état des lieux indiqué: revoir moquette et refaire tapisserie, en effet le papier peint représenté le roi lion et la moquette un décor de route où l'on pouvait voir mickey et tout ses amis...

J'ai donc détapissé la chambre et repeint les murs en blanc mais laissée la moquette en place.

Suite à l'état des lieux de sortie, le propriétaire souhaite changer la moquette en prétextant une odeur de chien et tout cela en payant avec la caution.

sachant que la moquette était à revoir selon l'état des lieux d'entrée a-t-il le droit de la changer à mes frais en gardant une partie du dépôt de garantie?

Merci pour vos réponses

cdlt
david